

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-1997

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la région urbaine de Lyon (RUL)**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0233 en date du 10 septembre 2001, le Conseil a désigné monsieur Jean-Jacques Queyranne comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la région urbaine de Lyon (association RUL).

L'intéressé ayant démissionné de ses fonctions au sein du conseil de Communauté, il convient d'élire un nouveau représentant suppléant au conseil d'administration de la RUL ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0233 en date du 10 septembre 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Vu le résultat du scrutin ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que les mots "conseil d'administration" figurant dans l'objet, aux paragraphes 2 et 3 ainsi que dans le délibéré sont remplacés par les mots "assemblée générale".

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Désigne monsieur Longueval Jean-Michel en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de la région urbaine de Lyon (RUL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,